

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 juin 2015

Procès-verbal

Version intégrale



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

12, Avenue Joseph Clotis
BP 709

83412 HYERES CEDEX

Tél : 04 94 00 78 78

Fax : 04 94 00 79 79

SEANCE DU LUNDI 8 JUIN 2015

**QUORUM N° 1 : DE LA DELIBERATION N° 1
A LA DELIBERATION N° 6**

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le HUIT JUIN,

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Jean-Pierre GIRAN, Député-maire de la ville d'Hyères les Palmiers**

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Pierre GIRAN, M. Francis ROUX, M. François CARRASSAN, Madame Edwige MARINO, Madame Chantal PORTUESE, M. Michel DALMAS, Madame Josiane MAI, M. Elie DI RUSSO, Madame Edith AUDIBERT, Mme Lucette RITONDALE, Monsieur Jean-Louis OZENDA, Monsieur Robert DESERVETAZ, Monsieur Jean-Marc GELY, Mme Isabelle MONFORT, Monsieur Jean-Louis BANES, Mme Renée TORNATO, Mme Simone CHAMBOURLIER, Monsieur Florent BACCI, Mme Marie-Hélène PARENT, M. Laurent CUNEO, Madame Corinne LOISEAU, Monsieur François CORNILEAU, Monsieur Rémy THIEBAUD, Monsieur Sébastien FRATELLIA-GUIOL, Madame Marguerite GALLART, Madame Claude DECUGIS, Monsieur William BROSSARD, Madame Karine TROPINI, Monsieur Yves KBAIER, M. Michel PELLEGRINO, Mme Danièle ANFONSI, Monsieur Jean DONZEL, Madame Chantal CICOLETTA, M. Patrice FALLOT, Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET, Madame Brigitte DEL PERUGIA

ABSENTS :

Monsieur Jacques POLITI

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Madame Véronique BERNARDINI à Mme Lucette RITONDALE, Madame Nathalie PEBEREL à Madame Edith AUDIBERT, Madame Floriane MONTENAY à Monsieur Florent BACCI, Madame Julie LUCIANI à Madame Claude DECUGIS, Monsieur Eric FELTEN à Madame Karine TROPINI, Madame Yvette CARASENA à Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur William SEEMULLER à Madame Brigitte DEL PERUGIA

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 1er JUIN 2015

Lecture a été donnée de ce qui suit :

Mes chers collègues, la séance est ouverte. Je vais demander à Monsieur BERTOLINO de bien vouloir faire l'appel.

Monsieur Christian BERTOLINO procède à l'appel.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci beaucoup. Le quorum étant atteint, nous pouvons valablement délibérer.

Je propose Monsieur FRATELLIA-GUIOL comme secrétaire de séance. Pas d'opposition ? Je vous en remercie.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE (44 VOIX)

J'ai enlevé la délibération concernant le stationnement sur le port pour les Iliens de Port-Cros et du Levant. Cela ne remet bien entendu pas en cause le fond du dossier. Mais il fallait un passage devant le Conseil d'Exploitation du port, qui ne pouvait pas se réunir dans d'aussi brefs délais. Donc, ce sera au prochain Conseil, une fois que le Conseil d'Exploitation aura étudié le sujet.

Et Monsieur SEEMULLER a posé une question à laquelle il sera répondu, Madame DEL PERUGIA, en fin de séance.

AFFAIRE N°1 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Dépassement du contingent des 25 heures mensuelles supplémentaires

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : L'ordre du jour appelle les questions qui n'ont pu être étudiées la fois dernière puisqu'il nous fallait l'avis de la Commission Technique Paritaire. C'est désormais le cas.

La première concerne la Direction des Ressources Humaines : dépassement du contingent des 25 heures mensuelles supplémentaires. Monsieur DI RUSSO.

M. DI RUSSO : Oui, Monsieur le Maire, merci.

Lecture de la délibération.

C'est une délibération que l'on passe chaque fois, qui est traditionnelle.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : En insistant bien sur le fait que c'est dans des circonstances exceptionnelles et que l'exception n'est pas la règle.

Est-ce qu'il y a des observations ? S'il n'y a pas d'observation, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie de votre unanimité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N°2 - COMMERCE - Création de la régie personnalisée pour la création de l'Office du Commerce et de l'Artisanat - Approbation des statuts et attribution d'une dotation initiale

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Nous avons ensuite cinq délibérations portant sur la création de l'Office du Commerce.

Je pense que, si vous le souhaitez, vous pouvez rassembler la réflexion puisque tout est lié, Madame PORTUESE.

Mme PORTUESE : Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues.

C'est le moment de vous présenter les délibérations qui ont pour objet la création de cet Office du Commerce et son fonctionnement.

Mais permettez-moi tout d'abord de vous dire que cela a été un réel plaisir pour moi de porter ce projet que m'a confié Monsieur le Maire, que je remercie pour sa confiance. Et ce projet que j'ai porté avec Myriam BIVILLE, qui est la directrice du pôle Aménagement, et qui par sa contribution et ses compétences a contribué à ce que ce soit une mission réussie. On a porté ce travail depuis plusieurs mois avec enthousiasme et je la remercie vivement. Et je suis persuadée que cet Office sera un moteur pour le commerce de proximité de notre commune.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il remplira cet office !

Mme PORTUESE : Voilà, c'est cela, exactement !

Pourquoi la création de cet Office ? Nous avons plusieurs possibilités de statuts. Nous avons opté, pour des raisons juridiques, pour le statut de la régie personnalisée. Et c'est ce qu'on va vous proposer dans cette délibération. Avec une dotation initiale de 106 758 euros pour la mise à disposition de locaux.

Je vais vous dire rapidement ce qu'il en est.

Lecture de la délibération.

Voilà pour cette première délibération.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Peut-être, sur cette première délibération, des commentaires ?

Moi, un commentaire, peut-être pour dire la même chose, mais de façon différente.

Il nous a semblé qu'au-delà de la pertinence des associations de commerce de la commune, il est important d'avoir une structure qui permette d'abord de coordonner la politique commerciale sur l'ensemble de la commune, puisqu'il n'y a pas que le centre-ville d'Hyères. Il peut y avoir plusieurs associations en centre-ville. Et ne serait-ce que pour coordonner les manifestations et faire en sorte que leurs initiatives soient le plus efficace possible, cet Office du Commerce remplira une fonction.

La deuxième idée, c'était qu'il n'était pas commun que la politique concernant le commerce de proximité consiste à donner une subvention très importante à une association, quelles que soient ses vertus ; à charge pour elle de remplir la mission de définir la politique de commerce de proximité. Cela a été d'ailleurs parfaitement compris par l'association qui avait cette sorte de délégation de service public. Mais il est plus naturel que dans une structure adaptée, la politique du commerce de proximité soit faite par d'une part, les élus et d'autre part, l'ensemble des associations concernées ou des chambres consulaires ou des usagers. C'est cette idée qui a prévalu.

Quant à la structure – Madame PORTUESE l'a indiqué et je la remercie pour le travail qu'elle a réalisé –, nous avons hésité entre plusieurs structures. La plus facile, c'est la structure associative, qui donne le plus de liberté. Mais cela pouvait être une association transparente dans la mesure où l'essentiel des ressources provient de la Commune et donc, on se met dans une situation budgétaire difficile. En revanche, un établissement public local comme celui qui a été défini apporte toutes les garanties juridiques et permet néanmoins de partager les décisions avec les principaux acteurs de ce secteur. Voilà l'idée qui a prévalu dans cette structure.

Étant bien entendu que le choix de Madame BIVILLE pour l'animer était naturel dans la mesure où elle dirigeait le service Commerce préalablement et que, je le rappelle, elle avait été en son temps recrutée pour ses compétences en matière d'animation commerciale, dont elle s'était fait une spécialité.

Voilà, mes chers collègues, la logique simple de cette réalisation.

Si vous n'avez pas de commentaires là-dessus, je vous demande d'approuver cette première délibération sur la création de la régie personnalisée pour la création de l'Office du Commerce et de l'Artisanat, l'approbation des statuts et l'attribution d'une dotation initiale qui bien sûr figurera au budget supplémentaire.

Pas d'observations ?

Qui est pour ? Je vous remercie de votre unanimité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N°3 - COMMERCE - Régie personnalisée pour la gestion de l'Office du Commerce et de l'Artisanat - Désignation des membres issus du Conseil Municipal

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : La deuxième délibération, c'est la désignation des membres issus du Conseil Municipal.

Alors, j'ai proposé, avant que Madame PORTUESE en dise davantage, sans trop se préoccuper des proportions, que chaque groupe soit représenté, au-delà de la majorité. Les interlocuteurs que nous avons eus ont bien compris la procédure. Nous avons obtenu des propositions.

Mme PORTUESE : Lecture de la délibération.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Étant bien entendu qu'on a fait en sorte que tous les élus, Adjoints ou délégués, qui s'occupent de près ou de loin à des sujets commerciaux, touristiques ou animations soient présents, que ce soit aussi un lieu d'échange efficace.

S'il n'y a pas d'observations sur ce sujet, la délibération est réputée approuvée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N°4 - COMMERCE - Régie personnalisée pour la gestion de l'Office du Commerce et de l'Artisanat - Désignation des personnalités qualifiées en matière de commerce

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Désignation des personnalités qualifiées en matière de commerce.

Mme PORTUESE : Lecture de la délibération.

Je tiens à préciser que je vais vous donner les membres qui feront partie des personnes qualifiées pour ce Conseil d'Administration. Vous verrez – je tiens à remercier Monsieur le Maire d'avoir pensé à cela –, il y a un représentant des usagers. Avec le travail qu'on a fait avec Madame BIVILLE, on n'a pas vu d'autre Office de Commerce, dans une ville, communal ou autre, où il y a eu un représentant des usagers. Donc, c'est quelque chose de très démocratique que les consommateurs soient représentés dans cet Office. C'est quand même assez novateur.

Lecture de la délibération.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : En précisant que nous avons essayé de prendre les usagers là où il n'y avait pas de CIL. Nous avons demandé à tous les CIL de la commune...

Mme PORTUESE : Les associations de commerçants.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Oui, oui, pardon ! Nous avons demandé à toutes les associations de commerçants de la commune de participer. Toutes celles qui ont souhaité sont présentes. Mais il n'y avait pas d'association de commerçants à la gare et il n'y en avait pas dans la vieille ville. Donc, nous avons pris des usagers à la gare et dans la vieille ville pour que la totalité des quartiers soit représentée.

Sur cette proposition, est-ce qu'il y a des observations ?

Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N°5 - COMMERCE - Désignation du directeur de la régie personnalisée pour la gestion de l'Office du Commerce et de l'Artisanat

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Désignation du directeur de la régie personnalisée pour la gestion de l'Office du Commerce. Je me suis permis de citer déjà Madame BIVILLE...

Mme PORTUESE : C'est une évidence !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :... qui travaillera bien entendu aussi en parfaite relation avec le service du Commerce de la Commune puisque les deux choses sont bien entendu complémentaires.

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N°6 - COMMERCE - Convention d'assistance à la gestion entre la commune d'Hyères les Palmiers et la régie personnalisée dénommée «Office du Commerce et de l'Artisanat» - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Convention d'assistance à la gestion entre la commune d'Hyères et la régie personnalisée. C'est un peu le dernier sujet que j'évoquais.

Mme PORTUESE : Lecture de la délibération.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Là encore, pas d'observations ? Cette délibération est réputée approuvée.

Mme PORTUESE : Je vous remercie pour votre unanimité sur toutes ces délibérations.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je vous en remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N°7 - DIRECTION DE LA PRÉVENTION ET DE LA SÉCURITÉ - Stationnement des résidents des îles de Port-Cros et du Levant sur le port d'Hyères (Saint-Pierre)

DÉLIBÉRATION RETIRÉE DE L'ORDRE DU JOUR

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Le dernier point de l'ordre du jour est une question écrite posée par Monsieur SEEMULLER et Madame DEL PERUGIA à laquelle nous allons répondre.

Je vais peut-être, comme nous avons la coutume, communiquer la question à la personne chargée du procès-verbal.

De toute façon, la question est connue puisque les colonnes de *Var-Matin* s'en sont fait l'écho avant même qu'elle soit posée au Conseil Municipal.

(Monsieur ROUX fait remarquer que la délibération n° 7 n'a pas été rapportée.)

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Cela a été retiré de l'ordre du jour juste avant que tu arrives.

C'est une question qui intéresse le sujet de la restauration collective et je vais demander à Madame MARINO d'y répondre.

« Monsieur le Député-Maire

En application de l'article 6 du règlement, je souhaite lors du prochain conseil municipal, vous poser une question écrite d'actualité au sujet de la restauration collective.

Lors de l'examen du dernier budget, nous vous avons indiqué nos préoccupations au regard de l'avenir de la cuisine centrale et la nécessité de maintenir des unités de taille moyenne qui pourraient être remises en régie municipale afin d'éviter une dépendance de la ville vis-à-vis du prestataire privé.

Or selon nos informations, il semblerait que la fermeture de la cuisine centrale est à l'étude avec à la clé une délocalisation de la production de repas dans une unité privée plus importante et localisée dans un autre département. Nous rappelons que la cuisine centrale d'Hyères traite 3 000 repas/jour pour 26 écoles, le CCAS et le personnel de la Mairie et emploie 17 employés.

Nous souhaitons vous interroger sur vos intentions et alerter les Hyérois des conséquences que pourrait avoir la fermeture de la cuisine centrale.

Lors des dernières élections municipales, nous avons, sur la base de l'expérience de plusieurs communes varoises, proposé de placer une partie de la restauration collective de la ville en régie municipale. Nos objectifs étaient les suivants :

- 1. S'assurer de la qualité des produits servis en privilégiant les achats auprès des producteurs hyérois. Hyères bénéficie d'une qualité de terre et d'un ensoleillement exceptionnels et pour les agriculteurs, les achats des cantines scolaires sont une sécurité et un revenu stable.*
- 2. Travailler avec des spécialistes pour améliorer la diététique des enfants, c'est-à-dire leur santé. Lutter contre l'obésité, proposer des repas équilibrés et variés, lutter contre le gaspillage.*
- 3. Intéresser les enfants et les adultes au goût et aux traditions culinaires. Redécouvrir de nouvelles recettes, remettre dans les assiettes des légumes disparus et bien sûr mettre en valeur les saveurs méditerranéennes.*
- 4. Garder des emplois locaux et éviter les fausses économies d'une optimisation brutale.*

Transférer la cuisine centrale, c'est d'abord perdre des emplois sur Hyères. Nous sommes conscients d'un surcoût mais il sera compensé par la lutte contre le gaspillage de nourriture, la priorité pour la santé, le maintien d'emplois locaux, les temps de transport inutiles. La présence du Lycée Technique renforcera la filière apprentissage.

Voilà les éléments que nous souhaitons vous soumettre de nouveau pour éviter un transfert qui va à l'encontre de l'intérêt général. Nous attirons votre attention : 17 personnes qui travaillent et dont les rémunérations modestes ne permettent aucune mobilité.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Monsieur le Député-Maire, à l'expression de mes meilleurs sentiments. »

Mme MARINO : Merci Monsieur le Maire.

« Monsieur SEEMULLER, vous avez posé une question écrite concernant la restauration collective de la ville d'Hyères pour les scolaires et les personnes âgées, voici notre réponse :

Tout d'abord une précision et elle est d'importance : il n'y a pas 26 écoles à Hyères mais 28...

Vous parlez d'unités de taille moyenne à mettre en régie municipale. Aussi je me permets d'énoncer rapidement quelques chiffres. Vous ne semblez pas, en effet, mesurer le nombre extrêmement important des repas qui sont réalisés tous les jours. Pour l'ensemble des scolaires inscrits à la cantine nous avons besoin de fournir plus de 400 000 repas par an, à ce chiffre viennent s'ajouter également les 116 000 repas des personnes âgées et les 36 000 repas des enfants fréquentant nos crèches, je vous épargne les décimales. De plus et pour éviter tout risque de confusion, je précise également pour votre information que le prestataire ne fournit pas les repas du personnel de la mairie, il ne fournit que les repas des personnels qui ont la mission d'encadrer et d'aider les enfants pendant le temps de repas.

Il s'avère que les écoles de la ville ne sont pas équipées de cuisine, mais juste d'unité de réchauffage et pour certaines il y a impossibilité d'en créer une à cause de la taille des locaux. C'est pourquoi les repas sont fournis en liaison froide, c'est-à-dire qu'ils sont préparés à la cuisine centrale, et après refroidissement réchauffés dans les satellites situés dans les écoles. Ce process est gage de sécurité sanitaire et assure une égale qualité pour l'ensemble des repas fournis.

Concernant la cuisine centrale, notre décision de la fermer résulte d'un simple constat, d'une évidence : elle a été construite en 1988, elle a produit et produit encore un nombre de repas considérable tant pour la ville que pour des extérieurs. Sont à souligner le manque de maintenance, l'obsolescence des matériels, les risques au plan de l'hygiène soulignés d'ailleurs par les services départementaux, les problèmes électriques, les pannes de groupes de réfrigération, les chambres froides déficientes, les dégâts suite aux dernières inondations, les travaux à réaliser à l'intérieur des locaux... Dans le cas de la poursuite de l'utilisation de cette cuisine, tout serait à revoir, d'importants travaux à réaliser qui nécessiteraient une reprise totale de l'ensemble.

Deux alertes administratives nous ont été transmises :

- une alerte de la chambre régionale des comptes, relative à l'illégalité des très nombreuses livraisons et confections de repas pour l'extérieur (soit des non-Hyérois)

- une alerte des services sanitaires départementaux relative aux conditions d'hygiène non satisfaites.

La décision de fermeture de la cuisine centrale était donc inévitable car on ne pouvait poursuivre en l'état, eu égard aux risques évoqués. La décision de lancer un marché était donc la seule possibilité puisque les travaux de réhabilitation de la cuisine centrale actuelle très onéreux auraient dans tous les cas nécessité sa fermeture pendant de longs mois.

J'ajoute que le marché passé permettra non seulement d'assurer la continuité du service mais de constater ou non son efficacité et sa qualité. Cette expérience nous permettra de prendre éventuellement de nouvelles dispositions au terme de chaque année.

Vous indiquez que ce marché serait attribué à une unité localisée dans un autre département. Je ne sais pas comment vous êtes arrivé à cette conclusion, les offres ne sont pas encore parvenues en mairie et n'ont pas encore fait l'objet d'un examen. Cet examen sera fait lors d'une prochaine commission d'appel d'offres.

Concernant le fait de pouvoir faire appel à des producteurs locaux je vous rappelle que la ville d'Hyères, comme toutes les collectivités territoriales, est soumise au code des marchés publics ; elle ne peut donc faire appel directement à des fournisseurs pour des quantités de repas telles qu'énoncées plus haut. Je vous informe également que le cahier des charges comporte une clause sur la qualité des approvisionnements, la localisation, la sécurité alimentaire, la saisonnalité des produits, la variété des menus. Les prestataires, quels qu'ils soient, ont en leur sein des nutritionnistes, des professionnels de l'alimentation qui veillent à la qualité et à l'équilibre des repas, à la sécurité sanitaire des aliments, sans compter la commission des menus regroupant parents, services de l'éducation et de la restauration scolaire. Ils se fournissent au plus près concernant les produits frais, les fruits, les légumes, certains fromages.

Concernant les emplois, il est évident que c'est également notre priorité. Nous aurons à cœur d'aider à leur pérennité. L'actuel et le futur prestataires auront besoin de personnels sur place, notamment pour la desserte de tous les satellites (environ 60 personnes). C'est un point sur lequel Monsieur le Maire et moi-même sommes très attentifs.

Le marché qui va être signé prochainement nous permettra de ne pas avoir de coupure dans la prestation et de continuer à offrir ce service dans les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité. Ce qui est notre priorité, et je pense la vôtre. »

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci. Je crois que la réponse est assez précise aux interrogations qui ont été posées. Mais elles étaient légitimes, même si nous en avons déjà un peu parlé lors d'un Conseil Municipal il y a quelque temps.

S'il n'y a pas d'autres observations, la séance est levée. Je vous remercie.

SÉANCE LEVÉE À 17 H 30